

RENDEZ-VOUS POST-PERMIS

Notre établissement vous propose des stages de formation post-permis, quel que soit votre niveau : que vous soyez un conducteur novice, ou expérimenté.

Le déroulement des stages

Ces formations comprennent des phases de conduite et d'animation en salle ou uniquement des ateliers en salle.

Les stagiaires seront formés à partir de cas concrets centrés sur les thèmes portant sur la vitesse, l'alcool, la fatigue ou la vigilance.

Les évolutions de la réglementation applicable, celles relatives aux infrastructures et aux techniques automobiles sont particulièrement traitées dans les stages seniors.

Objectifs

Ces stages, d'une part, constituent l'occasion d'échanger sur son expérience de la conduite, et d'autre part, permettent d'appréhender les limites du système de circulation et de comprendre que la conduite est une activité sociale, nécessitant le respect de normes.

Réduction de la période probatoire (le projet de loi est en cours)

Les jeunes conducteurs, désireux de suivre volontairement la formation, pourront prétendre à une réduction de leur période probatoire. En effet, celle-ci passerait de trois à deux ans, à condition toutefois de que l'intéressé n'ait pas commis une infraction donnant lieu à un retrait de points supérieur à trois points. Plus simplement, sans infraction, à l'issue de deux ans de conduite, le jeune détenteur du permis de conduire verra son capital point augmenter jusqu'à 12 points.